

## Rôle et missions des infirmières scolaires

Les infirmières, **Mme FERRA** et **Mme MOLLE** accueillent les élèves à leur demande, celle des enseignants ou des familles pour quelque motif que ce soit. Elles réalisent une évaluation de la situation et peuvent orienter l'élève et si besoin prévenir la famille. L'infirmière est tenue au secret professionnel. Elle veille au bien-être des élèves pendant leur scolarité en partenariat avec les professionnels de l'établissement. Elle apporte aux élèves les soins nécessaires mais aussi les conseils adaptés et joue son rôle d'éducatrice santé.



### PAI et traitements

Tout élève présentant un **problème de santé** (allergie, asthme, diabète, épilepsie,...) doit être signalé au service infirmier pour la mise en place d'un **PAI** (protocole d'accueil individualisé). De même, les élèves devant prendre un traitement permanent ou occasionnel doivent également être signalés.



### Intégration des élèves en difficultés

L'infirmière favorisera l'intégration et l'accompagnement des élèves en difficultés ou en situation de handicap.



### Actions d'éducation à la santé

Des **actions d'éducation à la santé** seront mises en place à l'attention des élèves et de leurs familles par les infirmières avec la participation de structures extérieures à l'établissement.

Les différentes interventions intégrées au **Parcours Educatif de Santé** seront répertoriées sur folios.



### Examen infirmier / bilan de 6ème

Selon la loi en vigueur, les élèves de 6èmes bénéficieront d'un **examen infirmier** au cours de l'année (poids, taille, audition, vue, vérification des vaccinations...).



### Urgences

Les infirmières gèrent les situations d'urgence, lors d'un contact avec le SAMU, c'est le **médecin régulateur** qui décidera de l'envoi des **pompiers** ou non ou d'une **ambulance privée**. Les parents seront également prévenus.